



reglementation mobil home; abus propriétaire camping

Par **bs62**, le **05/05/2022 à 10:46**

Bonjour, un propriétaire de terrain de camping et mobil home peut-il imposer un prélèvement de 15 % à son profit lors d'une vente d'un mobil home qu'il ne possède pas, sachant qu'il imposera au nouveau propriétaire des frais d'installation, dossier... en outre, il impose de nouvelles augmentations exorbitantes chaque année

Par **amajuris**, le **05/05/2022 à 11:10**

bonjour, je suppose que vous avez un contrat avec le propriétaire du terrain de camping et que les dispositions que vous indiquez y sont mentionnées. salutations

Par **chaber**, le **05/05/2022 à 11:16**

bonjour, lisez le lien ci-dessous : <https://ffcc.fr/etude-de-cas/cas-de-la-vente-dun-mobil-home-sur-un-camping/>